

Décret sur l'encadrement des frais bancaires :

Plus de 1,5 million de Français concernés chaque année, Moneyvox fait le point sur l'efficacité de cette mesure

Dans un contexte de crise économique et sociale, le Ministre de l'Économie Bruno Le Maire c'était engagé, il y a moins d'un mois, devant l'Assemblée nationale, à permettre aux clients des banques, qui subissent des difficultés financières dans leur quotidien, d'accéder « plus vite » et « plus longtemps » au plafonnement des frais bancaires. Le très attendu décret est donc en cours d'examen par le Conseil d'Etat. Environ 1,5 million de Français sont concernés chaque année sur une population totale estimée à 3,2 millions.

Si la volonté affichée du gouvernement est bien de soulager les clients fragiles, et de permettre à davantage de Français d'accéder au dispositif de plafonnement, **ces mesures semblent encore être insuffisantes**. En effet, nombres d'acteurs relèvent l'incohérence de s'en remettre à l'appréciation discrétionnaire des banques pour définir la fragilité financière d'un client et donc les bénéficiaires.

« Ces nouvelles mesures ne sont pas révolutionnaires, mais elles devraient pousser les banques à être plus réactives face à la dégradation de la situation de leurs clients...ce qui devrait être tout de même leur travail de base ! » déclare **Maxime Chipoy, Président de MoneyVox**. *« Cependant, elles ne changent rien au problème de fond du système bancaire : le fait que ce soient les frais bancaires, payés principalement par les plus modestes, qui subventionnent les crédits immobiliers pas chers, octroyés seulement aux plus aisés. Un rééquilibrage reste indispensable ! »*

Maxime Chipoy, Président et porte-parole de MoneyVox, se tient à votre disposition pour apporter son éclairage et répondre aux questions suivantes :

- Le décret prévu est-il une réelle avancée pour les Français ?
- Ce projet est-il viable sans un consensus de tous les acteurs ?
- Pourquoi le gouvernement n'impose-t'il pas des normes et échelles de référence communes à toutes les banques pour une définition plus claire et stricte de « fragilité financière » d'un client ?
- Pourquoi un délai de 4 mois est-il accordé pour l'application de la mesure, alors que la situation économique des Français nécessite plus de réactivité ?
- Quelles mesures seront appliquées aux banques ne respectant pas le plafonnement des frais d'incidents bancaires ?
- Etc.

À propos de MoneyVox :

Créé en 2003, MoneyVox (anciennement cBanque) est un site d'actualités, d'explications et de comparatifs sur la finance personnelle et le budget. MoneyVox traite de multiples sujets comme la banque au quotidien, les moyens de paiement, les produits d'épargne, les crédits, les impôts, la retraite, les assurances ou l'énergie. L'équipe se compose aujourd'hui d'une dizaine de journalistes et de professionnels du web. Le site héberge également un forum très actif sur les questions financières.

Contacts presse : Agence 3i com

Douha Cherif – 06 60 05 44 99 – douha@agence3icom.fr

Amel TRAIKIA - 06 21 36 18 40 – amel@agence3icom.fr